

## DÉLIBÉRATION N° 2021-22 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Approbation du Budget rectificatif n° 3 pour 2021

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 175, 176 et 177 ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

#### Article 1

Le conseil d'administration approuve le budget rectificatif n°3 de l'année 2021.

#### Article 2

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 536,0 ETPT sous plafond et 85,0 ETPT hors plafond
- 265.298.000 € d'autorisations d'engagement, dont :
  - 195.603.000 € en personnel
  - 50.245.000 € en fonctionnement
  - 7.500.000 € en intervention
  - 11.950.000 € en investissement
- 250.005.000 € de crédits de paiement, dont :
  - 195.603.000 € en personnel
  - 42.702.000 € en fonctionnement
  - 2.450.000 € en intervention
  - 9.250.000 € en investissement
- 251.451.049 € en recettes
- +1.446.049 € de solde budgétaire

### Article 3

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- +1.473.049 € de variation de trésorerie
- +8.896.049 € de résultat patrimonial
- 14.996.049 € de capacité d'autofinancement
- +5.476.049 € de variation de fonds de roulement

### Article 4

Le tableau des autorisations d'emplois de l'année 2021 s'établit comme suit :

	Sous plafond	Hors plafond
Autorisations d'emplois en ETPT 2020	2 536,0	85,0

### Article 5

Le tableau des autorisations budgétaires agrégé de l'année 2021 s'établit comme suit :

Dépenses			Recettes	
	AE	CP		
Personnel	195 603 000	195 603 000	SCSP	190 420 049
Fonctionnement	50 245 000	42 702 000	Autres recettes	61 031 000
Intervention	7 500 000	2 450 000		
Investissement	11 950 000	9 250 000		
<b>Total des dépenses</b>	<b>265 298 000</b>	<b>250 005 000</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>251 451 049</b>
<b>Solde budgétaire</b>		<b>1 446 049</b>		

### Article 6

Le tableau d'équilibre financier prévisionnel agrégé de l'année 2021 s'établit comme suit :

Besoins		Financements	
Solde budgétaire	0	Solde budgétaire	1 446 049
Décaissements non budgétaires	15 957 000	Encaissements non budgétaires	15 984 000
<b>Total des besoins</b>	<b>15 957 000</b>	<b>Total des financements</b>	<b>17 430 049</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie</b>	<b>1 473 049</b>	<b>Prélèvement sur la trésorerie</b>	

### Article 7

Le compte de résultat prévisionnel agrégé de l'année 2021 s'établit comme suit :

Charges		Produits	
Charges de personnel	195 603 000	Subvention de l'État après mise en réserve	190 420 049
Charges de fonctionnement	42 702 000	Autres ressources	63 031 000
Intervention	150 000		
Dotations aux amortissements (biens acquis par le Cerema)	6 100 000		
Dotation aux amortissements (biens transférés par l'État)	3 900 000	Reprise de financements rattachés à des actifs	3 900 000
Dotations aux provisions	0	Reprises sur provisions	0
<b>Total des charges</b>	<b>248 455 000</b>	<b>Total des produits</b>	<b>257 351 049</b>
	<b>8 896 049</b>	<b>Résultat</b>	

#### Article 8

Le tableau de financement prévisionnel agrégé de l'année 2021 s'établit comme suit :

Emplois		Ressources	
Investissements	9 250 000	Capacité d'autofinancement	14 996 049
		Autres ressources	0
<b>Total des emplois</b>	<b>9 250 000</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>14 996 049</b>
<b>Abondement du fonds de roulement</b>	<b>5 746 049</b>	<b>Prélèvement sur le fonds de roulement</b>	

#### Article 9

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

*Délibéré en séance à Vaux-en-Velin, le 30 novembre 2021.*

La présidente du conseil d'administration

Marie-Claude Jarrot

